Le calendrier du mois

Vendredi 31 Décembre:

- Réveillon de la St Sylvestre Salle Polyvalente

Dimanche 9 Janvier:

Cérémonie des Vœux du Maire à 10H45

Vendredi 14 Janvier:

Galette des rois du club de Football à 18H30

Samedi 15 Janvier:

- Assemblée Générale des Cigales à 14H
- Galette des Rois du club de Tennis à 17H30

Lundi 17 Janvier

Assemblée Générale des Cavaliers de l'Issole

Samedi 22 Janvier:

- Galette des rois du club de Gym.

Le carnet de Ste-Anastasie

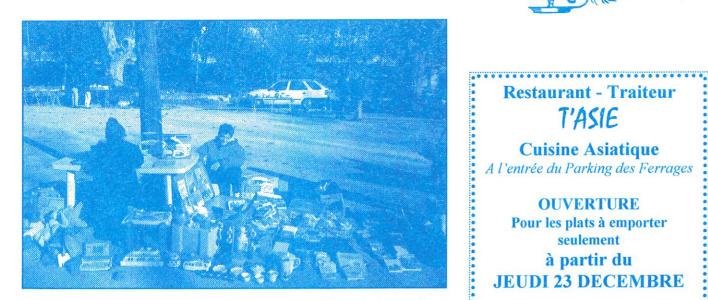
Décès:

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Armand PAILLAS survenu le 6 décembre

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

Petite annonce

♦ Particulier vends ZX 1.4 l, 3 portes, 58 000 km **2** · 06.87.35.71.03



La brocante du 5 décembre placée sous le signe du téléthon... et du froid!

Un village d'artistes

Le hall d'accueil de la Mairie s'est enrichi ces derniers jours d'une nouvelle toile réalisée et offerte par Monsieur MENARDO, résidant chemin de Bellevue. Après le tableau de Mme Sylvia MOTA, cette dernière œuvre témoigne encore une fois de la vitalité artistique de Sainte-Anastasie.

Nous remercions vivement Monsieur MENARDO pour sa générosité : Cette toile, qui représente une rue du village, nous permet également d'apprécier son talent.



Cinéma

La prochaine séance de cinéma aura lieu le

SAMEDI 8 JANVIER

A 20 H 30 à la Salle Polyvalente

Au programme: James Bond Le Monde ne suffit pas

(programme donné sous réserve)



Restaurant - Traiteur T'ASIE

Cuisine Asiatique

A l'entrée du Parking des Ferrages

OUVERTURE

Pour les plats à emporter seulement

à partir du **JEUDI 23 DECEMBRE**

L'ouverture du restaurant aura lieu dans le courant du mois de janvier

•

Sainte-Anastasie





Bulletin municipal Décembre 1999 n°118

Le mot du maire

L'an 2000, depuis longtemps promesse de l'inaccessible et de tous les changements, est à notre porte.

Aussi, aujourd'hui, dans le délire ambiant, comment faire abstraction du fameux « Millénium » et comment échapper aux multiples opérations de communication martelées comme si un Français encore, pouvait ignorer le fatal événement?

Du coup, comme le monde entier, nous n'en sommes plus à imaginer un imprévisible futur, mais à préparer, dans la fièvre et des fleuves de champagne, l'arrivée de la nouvelle année et -prématurément- du nouveau millénaire.

Cependant, pour beaucoup d'entre nous, ce mois de décembre 1999 restera encore, selon nos convictions, celui de Noël, celui du renouveau de la nature, de la famille réunie ou peut-être simplement de l'espoir en une vie et un monde toujours meilleur.

A chacun d'entre vous, avec le Conseil Municipal et le personnel communal, je présente mes vœux de bonheur, de santé et de bien-vivre dans notre village.

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

2 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 7, et 21 JANVIER 2000 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 6 JANVIER 2000 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aideménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

16 Av. Dréo à Brignoles Tél: 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Standard: 04.94.07.08.08

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

<u>Du 25/12, 19 H au 01/01, 09 H :</u>
-appel préalable au 04.94.33.98.23
(Phcie de MEOUNES)

AVIS

Ramassage des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères n'aura pas lieu les Samedis 25 Décembre 1999 et 1^{er} Janvier 2000.

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

- ♦ le LUNDI 27 DECEMBRE 1999
- ♦ le LUNDI 31 JANVIER 2000

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale : 06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 25/26 Déc.Dr MATHIE...... 04.94.59.62.97 Le 1/2 Janv. .Dr CHRESTIAN 04.94.69.78.75 Le 09 Janv. ..Dr AZUELOS..... 04.94.78.32.67 Le 16 Janv. ..Dr ARNAUD 04.94.80.26.94 Le 23 Janv. ..Dr ASPE....... 04.94.48.85.20 Le 30 Janv. ..Dr PONSON 04.94.28.32.89

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 04.94.86.34.61. puis numéro donné par le répondeur

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasie, Parking des Ferrages le : MARDI 18 JANVIER de 14 H à 15 H.

La vie au village

Vive les vacances



Les enfants de l'école maternelle et de l'école primaire ont bien vécu, la dernière demijournée d'école, avant les vacances de Noël.

Pour marquer cette fin d'année, les écoliers ont eu droit à la plus

belle et sans aucun doute la plus grande et heureuse récréation de l'année.

Pour ce dernier après-midi de l'année scolaire 1999, on avait déjà rangé dans les cartables livres et cahiers

Il était consacré entièrement à des jeux libres dans la grande cour de l'école, avant que ne soit servi le traditionnel goûter.

C'était un avant-goût des prochaines, très prochaines fêtes de Noël et du jour de l'an, que les enfants partageront avec leurs familles mais aussi avec leurs amis.

Une montagne de jouets pour les petits.

Réunis dans la salle de jeu de l'école maternelle et en présence de nombreuses mamans a eu lieu une belle fête qui s'est terminée avec l'arrivée du papa Noël.

Comme toujours, il a su se montrer généreux pour la plus grande joie des enfants, les yeux émerveillés de bonheur.

Vincent TIVOLI - Var Matin

Animaux de laboratoire

Comme dans de nombreuses communes, une pétition contre le projet d'un élevage de beagles destinés à l'expérimentation animale avait été présentée à la mairie aux habitants du village.

Le comité soutenant cette pétition nous prie de bien vouloir communiquer aux signataires le texte suivant :

Un dénouement heureux

Nous vous avions promis de vous tenir au courant concernant l'évolution du projet d'élevage de beagles destinés à l'expérimentation animale que la société américaine Marshall projetait d'installer à Montbeugny dans l'Allier. Le 3 décembre, la décision est tombée. Le laboratoire ne verra jamais le jour. Voici un dénouement qui va ravir nombre d'entre vous.



Cross des écoles



Couplé avec le Téléthon, le cross des écoles 1999 a réuni les écoles primaire et maternelle au stade des Négadisses sous l'œil attentif des enseignants et le regard un peu inquiet de nombreux parents.

Après l'effort, chaque participant a été dignement récompensé par un magnifique cochon tirelire offert par l'APESA et un chocolat chaud avec brioche servi par le personnel communal.

Chronique municipale

Aide et Service à Domicile

Place de l'Hôtel de Ville 83136 Méounes les Montrieux tél. : 04.94.33 97 51

A l'aube de l'an 2000, l'Association Aide et Services à domicile va fêter ses dix ans d'existence. Cet anniversaire est l'occasion de dresser un bilan de l'activité de l'Association présidée par le Docteur Paul Gerfagnon.

Regroupant à l'origine cinq communes, on en compte aujourd'hui douze réparties sur deux cantons.

-Sur le Canton de La Roquebrussanne :

Néoules, Méounes les Montrieux, Rocbaron, Sainte-Anastasie, Garéoult, Forcalqueiret, Mazaugues et, bien sûr, La Roquebrussanne.

-Sur le Canton du Beausset

Signes, Evenos, La Cadière d'Azur et le Beausset.

Cet essor est dû à plusieurs facteurs. D'une part les volontés communales particulièrement sensibilisées au problème du maintien à domicile, qui se sont engagées dans une politique de développement des emplois à proximité. D'autre part, les qualités de sérieux et d'efficacité qui ont elles aussi contribué à la renommée de l'Association.

Mesdames Damou et Garcia assurent des permanences hebdomadaires dans chaque Commune. Elles assurent une mission d'information de conseil et d'orientation auprès de chaque personne selon la spécificité du besoin. Ensemble elles recherchent la façon de mettre en

Ensemble elles recherchent la façon de mettre en place la solution d'aide la plus appropriée au cas de chacun.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- Soutenir et accompagner des personnes âgées, malades ou handicapées dans le cadre du maintien à domicile;
- Soulager des tâches ménagères, une personne ou un couple ayant ou non une activité professionnelle;
- Suppléer une personne sortant d'hospitalisation (par le biais des mutuelles par exemple);
- Intervenir chez une personne âgée dans le cadre de la Prestation Spécifique Dépendance.

<u>Différentes aides sont proposées</u> Par le biais du Service Prestataire :

- Neuf salariées de l'Association sont mises à la disposition des adhérents ;
- L'association facture en fin de mois les

heures effectuées par les salariées.

Une adhésion modique de 40 francs permet de bénéficier d'un accès direct et rapide à l'aide proposée par l'association. Les tarifs des prestations sont fixés en fonction des revenus de chacun.

Par le biais du Service Mandataire :

Le particulier devient employeur, et l'association se charge d'effectuer toutes les formalités administratives, immatriculation, déclaration U.R.S.S.A.F., bulletin de salaire etc... moyennant une redevance mensuelle de 45 F.

Les tâches proposées sont :

Tâches ménagères, repassage, courses, préparation des repas, garde à domicile, compagnie, accompagnement.

Au-delà de sa mission première d'information, d'orientation et de mise en place d'une aide spécifique, l'association assure un suivi régulier de la prestation.

Le rôle de l'Association ne se limite pas à apporter l'aide nécessaire, il permet également d'assurer la continuité de ce service en y incluant des réajustements en fonction de chaque situation particulière et de son évolution.

L'Association possède les agréments simples et de qualité qui permettent aux adhérents de bénéficier de **réductions d'impôts.**

Un calcul simple et rapide

Si par exemple, vous avez employé une aide à domicile pendant une année complète (congés payés inclus 10 %), avec un coût salarial de 20 000 F., vous allez bénéficier d'une réduction d'environ 10 000 F. sur votre impôt.

A.S.L. Section Gym-Danse

La gymnastique et la danse rythmique ont attiré 96 personnes au 1^{er} trimestre de l'année sportive. L'âge des participants actuels va de 4 à 73 ans, c'est dire que tout le monde y trouve sa place.

-La gym douce, plus de trente participants, une bonne gymnastique d'entretien, d'assouplissement adaptée aux personnes qui la fréquentent assidûment; le professeur Catherine Dombre assure que les élèves ont fait beaucoup de progrès.

-La gym tonic, une trentaine d'inscrites, est faite en musique avec beaucoup de rythme mais aussi une grande part d'abdominaux et de musculation à la satisfaction générale, sous la direction de la dynamique Marie-Pierre Brun.

-La danse pour les enfants et les adolescents, partagés en 3 groupes homogènes. Il s'agit de danse rythmique et d'entraînement de pas sur des musiques de films souvent et tous ces jeunes s'éclatent, animée également par Marie-Pierre Brun.

Un rappel des horaires et des tarifs

Adultes:

- Gym tonic les mardi et jeudi de 10 H à 11 H

- Gym douce les lundi et vendredi de 10 H à 11 H Tarif trimestriel : 200 F.

Danse enfants et ados:

- Mercredi 4 à 7 ans 16 H à 17 H

8 à 11 ans 17 H à 18 H

- Vendredi 11 à 16 ans 18 H 30 à 19 H 30 Tarif trimestriel : 150 F.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 10 décembre 1999

Etaient Présents: MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, ISTRIA, JURAVER, CUENOT, REMY, ABELLO, CORBIER, LALANDEC.

Absents Excusés: -M. BROSSAUD donne procuration à M. CUENOT; -M. TOSELLO donne procuration à M. MORIN.
Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

DESAFFECTATION DE L'ECOLE

VU les lois N°83-8 du 7 janvier 1983 et 83-663 du 22 juillet 1983 relatives à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU la circulaire du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements

d'éducation spécialisée,

VU l'avis favorable joint, en date du 26 octobre 1999, de Monsieur l'Inspecteur de l'Académie de NICE, CONSIDERANT que la Commune de SAINTE-ANASTASIE a financé la construction de la nouvelle école primaire qui a été mise en service le 1^{er} septembre 1998 et donc qu'à compter de cette date les élèves ne sont plus accueillis dans l'établissement scolaire de la rue Raynouard qui devient de ce fait inemployé à l'usage scolaire,

CONSIDERANT que l'école construite par la commune a été conçue pour faire face aux éventuelles évolutions démographiques des années futures,

CONSIDERANT dès lors que le bâtiment actuel ne sera plus jamais affecté au service scolaire et qu'il devient donc vacant et libre de toute occupation,

CONSIDERANT qu'il est souhaitable que ce bâtiment trouve un nouvel usage dans l'intérêt des habitants de la commune,

CONSIDERANT que cette désaffectation ne concernerait pas le logement de l'un des instituteurs de la commune.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal souhaite y accueillir en particulier, les associations, les clubs représentants les activités de la commune,

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Sous-Préfet de BRIGNOLES de prononcer la désaffectation définitive de l'ancien local scolaire situé rue Raynouard.

RAPPELLE que cette désaffectation ne concerne pas le logement de l'un des instituteurs de la commune,

RAPPELLE que cette désaffectation ne portera pas préjudice à l'accueil de la population scolaire de la commune qui dispose désormais du nouvel établissement réalisé au quartier des Horts,

DONNE, au Maire, pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE CONCOURS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT -SUBDIVISION DE BRIGNOLES- POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE SANS PROJET.

Vu l'arrêté interministériel du 7 mars 1949 modifié fixant les conditions générales d'intervention des fonctionnaires des ponts et chaussées pour le compte des collectivités et organismes divers, en application de la loi du 29 septembre 1948;

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 modifié relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n°48-1530 du 29 septembre 1948 et n°55-985 du 26 juillet 1955 ;

Le Conseil Municipal:

- Sollicite le concours de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT -Subdivision de BRIGNOLES pour assurer la mission de Maîtrise d'oeuvre sans projet concernant

: Réfection des chaussées, remplacement des réseaux eaux usées, eau potable, création d'un réseau eaux pluviales, mise en souterrain des réseaux de télécommunication et de distribution électrique, ainsi que la réfection du canal d'arrosage en traverse d'agglomération sur la RD 2015 avant déclassement.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

- Autorise le représentant légal à approuver l'estimation prévisionnelle définitive dans la limite d'une variation de 20 % par rapport à l'estimation prévisionnelle provisoire.

- Précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n°49/99 en date du

20/08/1999.

CHOIX D'UN INGENIEUR POUR UNE ETUDE DE BETON ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une étude de béton armé pour plots de support de poteaux d'éclairage.

Il présente la proposition d'étude et d'honoraire de Monsieur POZZANA, Ingénieur 1 Av. Maréchal Juin à Draguignan, dont le montant s'élève à la somme de 3 015 FRS T.T.C..

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de M. POZZANA comme ingénieur conseil pour la réalisation de cette étude et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier

ATTRIBUTION DE LOCAUX COMMUNAUX

Par délibération n°57/99 en date du 19 Novembre 1999 sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a procédé à l'affectation de locaux municipaux suivants : salle n°1 de l'ancienne école primaire et du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie.

Aujourd'hui pour des raisons de procédure, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir annuler cette précédente délibération.

BUDGET COMMUNAL -DECISION **MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire les virements de chapitre à chapitre suivants:

Compte 6411 Traitement personnel titulaire

Compte 6413 Traitement personnel non titulaire Compte 6531 Indemnités et cotisations

..... + 1 000 F. Compte 6453 Caisse de retraite

Compte 6336 Centre de Gestion

+ 2 500 F. Compte 2315 Op. 11 Electrification terrain de football...

Compte 2313 Op. 17 Divers travaux bâtiments communaux - 50 000 F. Compte 611 Contrat prestation de service

(cantine...) Compte 6554 Contribution syndicats .. + 6 500 F. intercommunaux

Compte 606332 Travaux en régie : Voirie.

. - 28 000 F. Compte 6227 Frais d'acte et de contentieux + 6 000 F.

Compte 6155 Entretien biens mobiliers

Compte 6232 Fêtes et cérémonies (repas des + 20 000 F. anciens, cadeaux enfants...)......

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.



Ni le ciel, ni le toit ne nous tomberont sur la tête!

Le 19 Novembre 1999, la Commission de Sécurité de l'arrondissement a, selon le calendrier prévu, testé les installations de sécurité de la salle polyvalente.

Cette commission composée des pompiers, des gendarmes, de la D.D.E. et de la commune a demandé l'installation d'un nouveau dispositif sonore d'alarme incendie.

Le 10 Décembre, la commission, présidée par le Sous-Préfet de Brignoles, a examiné les observations et les avis de la commission et a donné un avis favorable (sous réserve de l'installation d'une sirène -ce qui est fait-) au renouvellement de l'autorisation d'ouverture de la salle au public (sport et réunion).

Cette salle classée en 4ème catégorie n'a, faut-il le rappeler, jamais été l'objet d'observations concernant la solidité et donc la sécurité de ses structures.

Village fleuri



En France, les grands évènements ont toujours été marqués par la plantation d'un arbre. A l'aube de l'an 2000, le Conseil Général du Var vient d'offrir aux « Communes Fleuries »

un GINKGO BILOBA.

Pour avoir surmonté les vicissitudes de cent millions d'années, il faut que cet arbre soit issu d'une lignée bien

.... + 100 F.

Le Ginkgo n'a pas seulement résisté à la bombe atomique d'Hiroshima. En tant que groupe botanique, il paraît véritablement défier le temps.

Près de trois millions de siècles nous séparent de l'origine de cette espèce: peut être dès le « carbonifère »...

Le Ginkgo Biloba apparaît aussi, suivant l'expression de Charles Darwin lui-même, comme un « fossile vivant ».

Enfin, les vertus médicinales de cet arbre, connues depuis longtemps par les Chinois sont aujourd'hui largement « reconnues ».

Formons le vœu qu'à Sainte-Anastasie ce Ginkgo prospère de longues années.

Merci à notre commission « Village Fleuri » de nous avoir valu ce prix plein d'avenir.

Signalons par ailleurs, que d'autres arbres de haute tige seront plantés par la commune pour célébrer l'an 2000 (en tout premier lieu un tilleul à la salle polyvalente).

Tri sélectif.

Les premiers chiffres concernant le tri sélectif viennent de nous être

Depuis la mise en place au début août et jusqu'au 30 novembre il a été collecté :

➤ 4 385 kg de papier

> 815 kg de plastique > 5 445 kg de verre

soit un total général de 10 645 kg.

Ces résultats témoignent d'une réelle prise de conscience de nos concitoyens qui ne manqueront pas de faire mieux encore!

Aide Ménagère = A.D.A.F.M.I

Crée en 1968, l'Association d'aide ménagère A.D.A.F.M.I. a signé une convention avec le C.C.A.S. de votre commune, avec qui elle travaille depuis en étroite et parfaite collaboration!

OUELS SERVICES ET POUR QUI? La solution la moins onéreuse pour obtenir une aide à domicile et pour ceux qui disposent de ressources modestes est l'aide ménagère (ménage, courses, préparation des repas,...). En effet, l'Aide Sociale Départementale, ou les caisses de retraite, participent au financement de ces services et la participation qui reste à la charge du bénéficiaire est fonction de ses revenus (de 10 frs à 79.50 frs l'heure). Mais ce dispositif n'a pas pour vocation de répondre à une demande d'aide occasionnelle: l'aide ménagère a pour mission essentielle d'aider les personnes âgées lorsqu'elles ont à faire face à un problème de maintien à domicile.

Elle est donc accordée en priorité aux personnes qui ont perdu une partie de leur autonomie et ne peuvent accomplir seules les actes de la vie quotidienne.

Après une sortie d'hôpital, les caisses de retraite accordent également le bénéfice d'une garde à

domicile limitée dans le temps.

L'Association vous prend en charge dès le départ : elle vous informe de vos droits, elle mandate systématiquement un enquêteur à votre domicile, constitue le dossier et demande auprès de votre caisse de retraite, et met à votre disposition une aide ménagère dès que vous aurez obtenu l'accord de prise en charge.

Une aide fiscale permet de déduire 50 % des dépenses engagées, non pas du revenu imposable, mais directement du montant des impôts (dans la

limite de 45 000 frs).

L'Association A.D.A.F.M.I. a obtenu les agréments SIMPLE ET QUALITE par les préfectures du Var et de Région. Ces agréments sont un label: ils constituent la reconnaissance officielle des services offerts par l'Association. N'hésitez pas à la consulter!!!16, Avenue Dréo 83170 BRIGNOLES **2**: 04.94.69.44.86

Téléthon

Cette année encore notre village a répondu massivement à l'appei lancé pour le téléthon. La mobilisation générale des associations et surtout de la population a permis de recueillir la somme de 10 162.00 F..

Ont participé à cette manifestation (physiquement ou financièrement) le basket-ball, la gymnastique, la chorale de Ste-Anastasie, la chorale de Garéoult, la société de chasse, le secours populaire, le judo, le comité des fêtes, le tennis, le badminton, le volleyball, l'APESA, le club d'échecs, les randonneurs, les Cigales, les commerçants du village.

« Arts'Tasie » réuni ses adhérents

Le 2 décembre dernier, en présence de Monsieur le Maire, l'Association « ARTS'TASIE » s'est réuni en Assemblée Générale extraordinaire.

Cette réunion avait pour objet principal l'examen d'un projet de création d'un cours de dessin. Après un large débat au cours duquel chacun à pu s'informer sur le contenu et les conditions de ce cours, le projet a été adopté à l'unanimité. C'est madame Sylvie TINDILLE qui animera le cours tous les lundis après-midi de 14 H à 15 H dans la salle du conseil municipal de l'ancienne mairie.

Le premier cours sera donné le 3 janvier 2000. Au cours de cette même assemblée ont été fixées la date de l'Assemblée Générale statutaire qui aura lieu à la Salle Polyvalente le 10 mars prochain à 17H30 et celle de l'exposition 2000 qui aura lieu les 24 et

Une visite du salon des officiers de la Marine peintres et du Musée de la Marine a également été décidée au cours de l'assemblée. Elle a eu lieu le 6 décembre. Elle a été appréciée par tous les adhérents qui y ont participé.

Le Président

Entr'aide Sociale du Var

Cet organisme, nous le rappelons, est présent dans notre commune depuis une vingtaine d'années déjà. Une convention avec la Municipalité a été signée à cette époque.

Elle intervient dans de nombreux cas sociaux, en particulier en ce qui concerne les problèmes « d'aide

ménagère ».

Mme Marie-Pierre BENOIT, représentant «l'Entr'aide Sociale du Var» se tient à la disposition de tous, chaque premier jeudi du mois à la mairie, pour tous renseignements utiles.



5

réalisés Travaux territoire communal pendant le mois écoulé.

♦ Containers du site de tri sélectif :

Par suite de la gêne causée aux voisins proches, ces containers ont été déplacés sur la place de la gare contiguëment aux containers à ordures.

♦ Salle polyvalente : mise en conformité sous peine de fermeture

-installation de deux sirènes dans chacune des salles avec leur bouton déclencheur qui doit être accessible à tous en cas d'incendie.

-vérification du bon fonctionnement des trappes de désenfumage par une société spécialisée

-vérification par la SOCOTEC de l'ensemble de l'installation électrique.

Cette installation et ces contrôles étaient déjà obligatoires au moment de l'inauguration de la salle polyvalente en 1991. Mais les deux inspections de la commission de sécurité en 1994 et 1995 n'ont jamais fait état de ces obligations.

Sans autre forme de procès, trois semaines ont été accordées à la mairie pour mettre ses installations en conformité. Les temps changent! Les erreurs d'autrui sont désormais de la responsabilité du maire!

♦ Travaux dans les écoles.

• Rebouchage de nids de poule.

♦ Changement de 8 globes des lampadaires du parking, volontairement brisés par jets de pierres.

♦ Installation des décorations lumineuses

dans les rues du village.

Travaux EDF: L'EDF a entrepris des travaux d'enfouissement des lignes à moyenne tension depuis le pont de la déviation jusqu'aux

♦ Etalement de tout-venant sur le parking des Ferrages. La mairie étudie pour l'an prochain la possibilité de faire deux bandes de roulement en enrobé de chaque côté des lampadaires, ce qui évitera toute intervention après les pluies.

♦ Mise en place de 6 panneaux d'information municipale dans les divers quartiers du village.

♦ Début des travaux d'éclairage public par l'entreprise Boyer: totalité du chemin des Vignarets + compléments en divers points de la commune.



Bétonnage des chemins:

-Montée de Candy (achèvement de la section

-Chemin des Souquettes sur 150 mètres.

Bon usage des containers à ordures.

Depuis plusieurs mois, un agent municipal a été détaché pour assurer la salubrité dans la commune. L'un de ses premiers travaux a consisté à nettoyer par roulement au jet à haute pression tous les containers à ordures.

Il faut convenir que cette tâche a exigé du temps mais les containers remis en service étaient parfaitement propres, sans aucune trace de souillure. Mais il est regrettable de constater que, peu de temps après, ces containers commençaient à s'encrasser : les sacs contenant les ordures y étaient tout simplement vidés, en particulier les cendres qui se collent sur les parois et le couvercle, formant une épaisse et tenace couche de crasse.

Nous rappelons une nouvelle fois :

-que toutes les ordures (ainsi que les cendres totalement éteintes) doivent être déposées dans les containers enfermées dans des sacs en plastique;

-que si ces précautions sont prises aucune odeur nauséabonde ne doit émaner des containers; -qu'un geste de civisme élémentaire consiste à respecter le travail d'autrui.



Le dernier « REPAS DE NOEL » du Millénaire

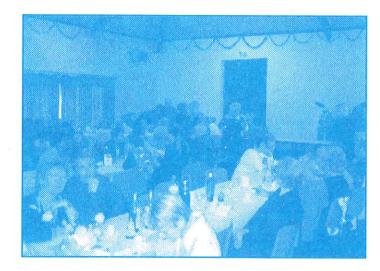
Le dernier repas de Noël, juste deux semaines avant le 1^{er} jour de l'an 2000, fut une explosion de joie, un rendez-vous de l'Amitié et un élan de reconnaissance envers tous ceux qui provoquent cette grande Rencontre de chaque année.

Comme les années précédentes, de nombreux amis de nos « anciens », beaucoup d'élus et tous les membres du C.C.A.S. avaient tenu à partager avec eux cette journée de joie.

Dès l'apéritif, moment des retrouvailles, les conversations allaient bon train, les places à table étaient retenues, tous les convives se regroupant par affinité, voisins et amis étant heureux d'être ensemble et de se réjouir durant un long aprèsmidi de bonheur, les soucis étant oubliés pour un temps.

M. PAIX, de St-Maximin, notre traiteur pour cette année, remporta tous les suffrages, avec un menu et un service excellents.

Quant à Mario VIRDIS, notre sympathique animateur, accompagné de ses deux musiciens, il ne ménagea ni sa peine, ni les décibels, pour créer une ambiance très joyeuse, propice à la danse qui suivit, selon la tradition, ce repas exceptionnel!



Comme toujours M. Gilbert COLON, avec son dévouement et sa gentillesse habituels, transporta bénévolement toutes les personnes qui le désiraient. Qu'il en soit vivement remercié! « A l'an prochain! » C'était la parole de tous ceux qui reprenaient le chemin de leur maison, un peu fatigués, certes, par le bruit et le mouvement, mais avec la joie au cœur.



La vie associative

Quoi de neuf côté court ?

Le tennis club de Sainte-Anastasie se porte à merveille. Le seul responsable de ce succès est le dynamisme des dirigeants mais également celui des adhérents. En effet, chacun à sa manière contribue à son bon fonctionnement.

Les joueurs font preuve de beaucoup d'enthousiasme lorsqu'il s'agit de défendre les couleurs de leur club, lors des tournois.

Quant aux dirigeants, ils tentent d'instaurer des méthodes visant à améliorer le système du TCA. Voici quelques résultats de cet entrain général :

- L'augmentation des effectifs avec 79 inscriptions pour la saison 1999/2000;

- La création d'un journal, « Tennis Négadisses » ;

- La mise en vente de gadgets avec la participation bénévole des élèves.

Malgré la subjectivité de cet article, il n'est que le reflet d'une réalité engendrée par la solidarité et la bonne entente du groupe.

Tout le Club de Tennis vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Pour le Tennis : Marina PREZIOSI.

A.S.L. Section Basket-ball

Programme des matches à domicile

Mini-Poussins Mixtes (Poule A)

◆ Le 08/01/2000 :
STE-ANASTASIE – DRAGUIGNAN UC

Poussins Masculins (Poule D)

♦ Le 08/01/2000 :

STE-ANASTASIE – DRAGUIGNAN UC1 à 14 H

à 10 H

♦ Le 15/01/2000 :

STE-ANASTASIE – LORGUES à 14 H

♦ Le 29/01/2000 :

STE-ANASTASIE – BRIGNOLES STMA à 14 H

Minimes Pré-Exc. Masculins

♦ Le 08/01/2000 : STE-ANASTASIE – LA LONDE à 16 H

♦ Le 29/01/2000 : STE-ANASTASIE – HTVB HYERES à 16 H